

pays pour le perfectionnement de l'agriculture. On paraît prendre grandement à cœur l'établissement d'Ecoles d'Agriculture et de Fermes-modèles, où la jeunesse du pays puisse recevoir l'instruction qui lui est nécessaire pour bien pratiquer l'art de l'agriculture. Nous recevons de toutes les parties de la province où le journal est envoyé des lettres encourageantes au sujet du bien qu'il y produit, en créant un esprit de recherche et le désir d'adopter un système de culture mieux entendu et plus profitable. C'est là précisément le but de la publication du journal, et nous espérons avec confiance que la Société sous les auspices de laquelle il est publié, ne sera pas frustrée dans son attente, mais aura le plaisir de voir ses efforts louables et désintéressés pour le bien du pays réussir au-delà de ses espérances.

Les paroisses dont les noms se trouvent plus bas sont celles qui ont droit aux graines de jardin offertes par M. George Shepherd, gremier de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. Ces graines doivent être remises aux Curés des différentes paroisses pour être distribués gratuitement aux personnes qui sont les moins en état d'acheter des semences. Nous avons suggéré, dans un numéro précédent, qu'il pourrait être à propos d'offrir de petits prix, dans les différentes paroisses, aux personnes qui auraient recueilli les meilleurs produits des graines ainsi données gratuitement. Les conditions auxquelles ces graines devaient être données par M. Shepherd, étaient que toute paroisse qui s'abonnerait pour 25 exemplaires du Journal d'Agriculture et les paierait, aurait droit à la réception de 20 petits paquets de graines de jardin, pour être distribués comme nous venons de le dire. Les paroisses qui ont déjà acquis ce droit sont : Saint-Hyacinthe, Belœil, Varennes, Longueuil, Sainte-Anne de la Pocatière, Maskinongé, Nicolet, la Pointe-Lévy, Chambly, Terrebonne, l'Îlet, l'Assomption, Boucherville et Bécancour. Celles de ces paroisses qui n'auraient pas encore re-

çu les graines auxquelles elles ont droit, les pourront avoir, en s'adressant à M. Shepherd, à son magasin à graines, rue Notre-Dame, No. 25.

Nous avons reçu une lettre d'un souscripteur d'Eaton, concernant le cours de Lectures, ou discours sur l'Agriculture, faites à Albany, en janvier dernier, par le professeur Johnston. Nous prenons la liberté de lui apprendre que nous avons demandé l'envoi d'un nombre d'exemplaires de ces Lectures, lorsqu'elles auront été publiées, et lorsque nous les aurons reçues, nous serons plus en état de répondre à ses autres questions. En attendant, nous verrons combien les éditeurs d'Albany ou de New-York exigeront pour une centaine d'exemplaires de ces Lectures. Nous pensons qu'elles ne pourraient manquer d'être répandues utilement dans la province.

Nous avons à nous excuser auprès de nos souscripteurs et des membres de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, de n'avoir pas jeté les yeux sur les Règles et Règlements de la Société, avant d'annoncer que l'Assemblée Générale Annuelle devait avoir lieu le 15 Mars dernier. Nous avions oublié que l'Assemblée Annuelle ne devait avoir lieu que durant la Session du Parlement Provincial. Cette règle a été faite dans la vue de pouvoir profiter de la présence et de l'avis des membres de la Législature, à l'assemblée annuelle. On ne prévoyait nullement alors les changemens qui ont été effectués depuis. Comme de raison, l'assemblée qui a eu lieu en conséquence de l'avis, n'a procédé à aucune affaire. Lorsque le Parlement s'assemblera, il sera donné avis du jour de l'Assemblée Générale Annuelle, et alors la règle pourra être altérée ou amendée de manière à ce que l'Assemblée Annuelle puisse se tenir, quand la Société le jugera à propos. Les Directeurs et Officiers élus à la dernière assemblée annuelle demeurent en charge pour le présent.